

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 03/02/2011**

L'an deux mille onze,

Le trois février deux mille onze à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt quatre janvier 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna

Absents Mme BLOT Laura.

Absents excusés :

Pouvoirs : M. PIERRARD Didier à M. LALLOUETTE Joël ; M. GOMES DA SILVA José à Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean Claude à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 24 janvier 2011.

**OBJET : PROGRAMMATION DE TRAVAUX : SECURISER LA VOIRIE
COMMUNALE (LA RUE DU CAPITAINE MORDANT ET RUE DE
L'ARGILIEENNE)**
N° 1114

Considérant qu'il est indispensable de sécuriser 2 routes communales de Pargny Sur Saulx :

- Rue du Capitaine Mordant
- Rue de l'Argilienne

par la mise en place de « balisettes » afin de rétrécir la chaussée, de zone 30 et de coussins Berlinois afin de limiter la vitesse.

Considérant qu'à cet effet, il est nécessaire :

- de programmer l'opération sur le budget 2011, pour un montant d'environ 16000€TTC
- de solliciter les subventions nécessaires au financement du projet, auprès des partenaires concernés (Conseil Général – Amende de Police-, l'Etat –DETR-)

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE de programmer en 2011 le projet de sécuriser 2 routes communales de Pargny Sur Saulx :

- Rue du Capitaine Mordant
- Rue de l'Argilienne

par la mise en place de « balisettes » afin de rétrécir la chaussée, de zone 30 et de coussins Berlinois afin de limiter la vitesse.

- SOLLICITE les subventions nécessaires au financement du projet, auprès des partenaires concernés (Conseil Général – Amende de Police-, l'Etat –DETR-),
- AUTORISE son Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.